



CARREFOUR : SEM ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Congrès des Sem

7/8/9 octobre 2003

Cité des Congrès de Nantes

Le carrefour « Sem et développement économique », présidé par Rodolphe Thomas, député-maire d'Hérouville et président de la SHEMA, s'est déroulé dans le cadre du 37^{ème} Congrès des Sem, qui s'est tenu à la Cité des Congrès de Nantes du Mardi 7 au Jeudi 9 Octobre 2003.

Ce carrefour animé par la présentation d'expériences menées par les Sem dans le secteur du développement économique, a permis de souligner le rôle majeur joué par les sociétés d'économie mixte dans l'attractivité des territoires.

Agence de développement économique, gestionnaire de pépinières d'entreprises, animateur économique, accompagnateur d'implantation d'entreprises, chargé d'opérations de réindustrialisation de sites industriels et de portage d'immobilier d'entreprises, la Sem est l'outil du développement économique des collectivités et constitue à ce titre un trait d'union fort entre les élus devant gérer le développement de leurs territoires et les entreprises ayant des préoccupations de redéploiement, de développement et d'implantation.

Franck Avice, Conseiller juridique à l'Agence Française pour les Investissements Internationaux a souligné la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire en proposant aux entreprises :

- ▶ une offre globale de services intégrant notamment un accès aux réseaux haut débit,
- ▶ un environnement économique et fiscal favorable,
- ▶ l'émergence de pôles d'excellence accompagnée d'un tissu local réactif,
- ▶ la disponibilité du foncier et de l'immobilier à des prix compétitifs,
- ▶ des facilités administratives pour l'implantation d'entreprises et le suivi de projets,
- ▶ proposer un cadre de vie favorable (écoles, loisirs ...).

L'article 3 de la loi du 2 Janvier 2002, tendant à moderniser le statut des Sem, donne la possibilité aux collectivités d'attribuer des subventions aux Sem pour leur mission de développement économique leur permettant ainsi de mieux œuvrer pour la promotion du territoire auprès des entreprises extérieures, de maintenir leur implantation et de favoriser la redynamisation de ces territoires.